

Règlements — Ville de Boucherville

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-344-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES, LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ ET LES TARIFS POUR L'UTILISATION DE L'EAU, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES REBUTS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES, ET CE, POUR L'ANNÉE 2021 AFIN DE REVOIR LES ÉCHÉANCES

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 12 du chapitre 5 est modifié en ajoutant à la fin le paragraphe suivant :

« L'application de la pénalité prévue au paragraphe précédent est suspendue pour les périodes suivantes :

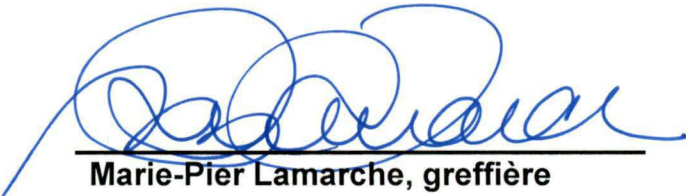
- 10 février au 10 avril 2021;
- 10 mai au 10 juillet 2021;
- 10 août au 10 octobre 2021. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Jean Martel, maire



Marie-Pier Lamarche, greffière